

# **SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (T.A.N.D.E.M.)**

## **Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée**

### **Sommaire**

Téléfilm Canada a mis en place un nouveau système de gestion des ressources humaines (T.A.N.D.E.M.), en septembre 2011, afin d'offrir un outil libre-service à ses employés pour la consultation et la mise à jour de leurs informations personnelles. Le système va également permettre d'implanter des processus pour faciliter le traitement des feuilles de temps et des évaluations de rendement. Ces processus impliquent la saisie initiale d'informations par les employés, suivie de la validation et de l'approbation de ces informations par leur gestionnaire, et de l'acheminement des informations approuvées au service des Ressources humaines.

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) a été effectuée afin de repérer les risques éventuels d'entrave à la vie privée que pose la mise en place du nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines. Cette évaluation a aidé à réduire ou à éliminer ces risques en proposant des correctifs.

À partir des recommandations issues de l'analyse des facteurs relatifs à la vie privée, le projet a incorporé les modifications nécessaires au respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels sur les aspects suivants :

- Nommer un gardien des renseignements personnels qui est le responsable du service « Administration des Ressources Humaines » et non une personne des TI tel que recommandé. Définir le mandat du gardien selon les recommandations.
- Ajouter un avis de collecte de renseignement personnel sur la page d'accueil de T.A.N.D.E.M. qui soit conforme aux directives sur l'avis et le consentement.
- Activer un journal pour enregistrer les accès et modifications sur le dossier employé et ajouter la date et le nom de la dernière modification pour réduire les risques d'usage non conforme et améliorer l'exactitude des informations.
- Activer un journal pour enregistrer les changements des droits d'accès aux informations et aux fonctions pour vérifier que seules les personnes autorisées ont accès à l'information.
- S'assurer que le gardien des renseignements personnels de l'activité « gestion des ressources humaines » a validé l'avis de collecte, les FRP (fichiers de renseignements personnels) et les droits d'accès à T.A.N.D.E.M. définis par la fonction dans l'organisation.
- Faire enregistrer les FRP utilisés dans HR.net pour la prochaine publication sur le site Web d'Info-sources.
- Publier un sommaire de l'ÉFVP (le présent document) sur le site Web de Telefilm Canada.

En conclusion, le rapport d'ÉFVP a identifié un certain nombre de risques en matière de protection des renseignements personnels, qui sont atténués par la mise en place des mesures recommandées.